



Communiqué

Main dans la main pour brader le droit de grève !

Les syndicats de l'intersyndicale découvrent par hasard que le DG, le DSNA, les syndicats SNCTA, Satac, CFTC et CFDT (ce dernier n'ayant même pas participé à ladite réunion) viennent de signer en catimini un relevé de conclusions concernant le renforcement du service minimum en cas de grève et les contrôles de présence.

Comment des syndicats peuvent-ils à ce point se compromettre avec l'administration pour brader les droits des personnels ? Avec quelle légitimité ? Avec quel mandat ?

Comment la direction peut elle afficher un tel mépris vis à vis des agents en ignorant une intersyndicale majoritaire ? Une complicité coupable, récurrente pour certains, que les personnels de la DGAC doivent connaître afin d'en tirer les conséquences le moment venu.

On croyait avoir atteint les sommets de la bouffonnerie en matière de dialogue social, tant de la part du Directeur Général que de certains syndicats. Il n'en est rien.

Les syndicats de l'intersyndicale n'accepteront pas les mesures de réduction du droit de grève telles que l'augmentation du nombre de terrains soumis au service minimum et l'ouverture d'un plus grand nombre de secteurs lors des journées de grève dans les CRNA. Ils appellent au contraire les personnels à se mobiliser pour contrer ce nouveau coup tordu et lourd de conséquences : sans droit de grève, plus de possibilité de se défendre.

N'est-ce pas justement ce qui est recherché et qui explique certaines complicités ? Rendre inefficace le droit de grève empêcherait les personnels de s'opposer à la fusion des prestataires du Fabec et au démantèlement de la DGAC.

A qui profite le crime ?

Paris, le 26 mars 2010